



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Violences en Corse

Question au Gouvernement n° 402

Texte de la question

VIOLENCES EN CORSE

Mme la présidente . La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani . Samedi dernier, une jeune fille de 19 ans a été froidement abattue en Corse. Cet assassinat a soulevé dans l'île une émotion considérable et compréhensible. J'ai une pensée pour cette victime innocente et pour sa famille. Cette dramatique exécution s'ajoute à une liste qui s'allonge de façon catastrophique. Elle est le signe de l'action souterraine de réseaux, manifestement impliqués dans des trafics, des pressions et des comportements, dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont illégaux. L'État a pour mission éminente de lutter contre le crime organisé.

Il est également du devoir de chaque citoyen de transmettre les valeurs d'honnêteté, de travail et de solidarité ; de marquer son rejet des dérives mafieuses qui affligent toujours plus la société. Je rends hommage aux personnels de l'État, ainsi qu'à la collectivité de Corse qui, unie aux organisations citoyennes, est engagée dans ce difficile combat.

Je n'oublie pas que, partout en France et en outre-mer, se développent les trafics et se multiplient les dramatiques assassinats qui les accompagnent.

Je ne vous poserai pas de question, monsieur le ministre de l'intérieur. Le député de Corse que je suis vient simplement affirmer devant cette assemblée la chose suivante, et je suis sûr d'exprimer un avis partagé par la plupart – et sans doute par l'ensemble – des députés : on ne bâtit pas une société sur les trafics, le racket, les atteintes à la vie ; on ne construit pas l'avenir sur la violence et la malhonnêteté. Face aux dérives, l'État doit remplir sa fonction régaliennne, et chacun d'entre nous doit assumer son devoir de citoyen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT ainsi que sur quelques bancs des groupes DR, Dem et HOR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur . La jeune fille de 19 ans touchée par ce drame conduisait la voiture de son ami : elle a reçu deux balles qui ne lui étaient vraisemblablement pas destinées. Cette violence ne vient pas de nulle part et ne date pas d'hier. Vous connaissez les chiffres aussi bien que moi : en 2023, la Corse a malheureusement connu treize homicides, et dix-huit l'an dernier ; la détention d'armes y atteint 350 pour 1 000 habitants, contre 150 pour 1 000 en moyenne en France. J'approuve vos propos : la violence qui frappe la Corse est d'abord celle de réseaux mafieux. L'île connaît une dérive mafieuse, avec des méthodes propres à la criminalité organisée, qui s'abattent sur les milieux politique et économique : intimidations, incendies, menaces, et leur cortège de règlements de compte. Face à cette menace, l'État ne cédera pas. Plus de 1 000 gendarmes sont présents en Corse, dont 20 % se consacrent à l'investigation – un

taux inégalé sur l'ensemble du territoire.

Comment réagir davantage ? Par l'intermédiaire de l'État régalien, que je représente auprès du premier ministre, avec la plus grande fermeté. La proposition de loi votée à l'unanimité par le Sénat, visant à sortir la France du piège du narcotrafic, nous dotera de nouveaux outils et permettra une nouvelle organisation de la justice et du ministère de l'intérieur ; bref, elle nous confèrera un nouvel arsenal afin d'être beaucoup plus efficaces pour lutter pied à pied contre la criminalité organisée.

Je vous rejoins également sur ce point : la réponse ne peut pas être uniquement sécuritaire. Pour l'avenir, l'éducation de la jeunesse, l'éducation familiale et l'école doivent jouer leur rôle afin de transmettre nos valeurs. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et LIOT.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Castellani](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 402

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 2025